

Demande officielle, examen et révision, recommandation

Procédures d'examen des projets d'aménagement ou de mise en valeur des terres : étape 2

Considérations relatives à l'examen des demandes officielles

Environnement	Responsabilités et obligations	Santé et sécurité	Patrimoine culturel	Lois, politiques et gouvernance	Risques financiers et économiques	Infrastructure
<ul style="list-style-type: none"> Habitat Poissons et faune Qualité et quantité de l'eau Qualité de l'air Santé des sols Végétation Espèces en péril Risques environnementaux Espèces envahissantes Changements climatiques et modifications des écosystèmes Effets cumulatifs 	<ul style="list-style-type: none"> Intérêts et charges Registre des terres des Premières Nations Limites de responsabilité, moyens de défense et immunités Assurances 	<ul style="list-style-type: none"> Logement Accessibilité piétonne des communautés Sécurité alimentaire Programmes et services sociaux Éducation Garde d'enfants Emplois sûrs et fiables Accès aux terres et aux voies navigables 	<ul style="list-style-type: none"> Savoir traditionnel Sites archéologiques Lieux ancestraux et cimetières Sites sacrés et cérémoniels Zones de culture médicinale Usages traditionnels et culturels Toponymie 	<ul style="list-style-type: none"> Plan d'utilisation des terres, lois sur le zonage Lois applicables des Premières Nations, fédérales et provinciales Directives de conception Processus d'octroi de permis Exigences de mobilisation communautaire Rôle du comité consultatif des terres Pouvoirs délégués Outils juridiques d'application des lois 	<ul style="list-style-type: none"> Frais et recouvrement des coûts Évaluation foncière Fiscalité Faisabilité du projet Investissement et financement de projets Taux de location Prêts Administration financière 	<ul style="list-style-type: none"> Eau potable et eaux usées Gestion des déchets solides Actifs naturels Infrastructures vertes et gestion des eaux pluviales Normes techniques Transports Services publics et ententes de services